

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20220316-2022_040-DE

2022-040

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 16 mars 2022 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Affectation du
résultat 2021 sur le
budget 2022
Communauté de
Communes

Présents : Philippe GREFFIER, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Robert BATIGNE, Alain BOUSQUET,
Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU,
Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Charles PAULY,
Bruno PERLES, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON,
Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Jérôme WILTZIUS,
Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
10 mars 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François
GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

17 MARS 2022

Procuration(s) : Brigitte BATIGNE à Sabine CHABERT, Guy BONDOUY à
Philippe GREFFIER, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Hélène GIRAL, Javier DE LA CASA à
Philippe GUIRAUD, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN,
Jacqueline RATABOUIL à Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL
à Bernard PECH, Monique VIDAL à Denis BOUILLEUX.

PAR PUBLICATION
LE

Excusé(s) : Christophe PRADEL, Nadine ROSTOLL, Pierre BARBAUD,
Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Prescillia GRANIER,
Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

17 MARS 2022
PAR DELEGATION
LE

Absent(s) : Eliane BOURGEOIS MOYER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Dominique DUBLOIS, Frédéric JEANJEAN,
Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Henri POISSON,
Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Jean-Pierre QUAGLIERI.

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220316-2022_040-DE



2022-040

VU les dispositions prévues par l'instruction M 14, concernant l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois,

VU la délibération du vote du compte administratif du Syndicat Lauragais Audois approuvant les résultats suivants :

001 : - 1 802.67 €

002 : + 776 985.77 €

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes

Constate les résultats cumulés Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois et Syndicat Lauragais Audois comme suit :

001 : - 235 545.36 – 1 802.67 € = - 237 348.03 €

002 : 9 504 889.38 € + 776 985.77 € = 10 281 875.15 €

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de + 10 281 875.15 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Compte 002 : 8 631 753.66 € en section de fonctionnement

Compte 1068 : 1 650 121.49 € en section d'investissement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DIT que l'excédent de fonctionnement de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2021 est de + 10 281 875.15 €

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

Compte 002 : 8 631 753.66 € en section de fonctionnement

Compte 1068 : 1 650 121.49 € en section d'investissement

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 16 mars 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER

